



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est
de l'Inspection générale de l'environnement
et du développement durable**

Strasbourg, le 24/02/2026

Réf : 011226/A P

Le Président de la MRAe Grand Est

Dossier suivi par : Fanny PINET
Tél : 03 88 13 06 51
Courriel : contact.see.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Direction départemental des territoires de la Marne
40 Boulevard Anatole France
51108 Châlons en Champagne
sophie.blatecky@marne.gouv.fr

Objet : Accusé de Réception de l'Autorité environnementale
Demande d'avis relatif au projet de Construction d'une centrale photovoltaïque au sol
sur la commune de Chepy

Vous avez saisi l'Autorité environnementale pour avis sur le projet de projet de Construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Chepy

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable, autorité environnementale compétente pour le dossier cité en objet, en accuse réception le 24/02/2026.

L'avis sera formulé dans un délai de deux mois, soit au plus tard le 24/04/2026, et sera mis en ligne sur le site internet de la MRAe à l'adresse suivante : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/grand-est-r5.html>. À défaut de s'être prononcée dans ce délai, l'Autorité environnementale est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

Pour le Président
de la Mission Régionale d'Autorité
environnementale, et par délégation,
l'adjoint au chef du service SEE/l'adjointe
au chef du pôle Projets du SEE,

Hugues TINGUY

MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale
Grand Est